

Objet : Information aux familles

Mérignac, le vendredi 19 janvier 2024,

Madame, monsieur,

A partir de ses 15 ans, votre enfant bénéficie du **Pass Culture**, un dispositif mis en place par le ministère de la Culture et le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour accompagner les jeunes dans un accès autonome à la culture.

Le Pass culture comporte **une part collective**, qui concerne les projets culturels menés par les enseignants au sein de l'établissement, et **une part individuelle**, qui donne accès **à chaque élève de 15 ans ou plus** à un crédit de 20 euros (15 ans), 30 euros (à 16 ans puis à 17 ans), utilisables jusqu'aux 18 ans de votre enfant.

Ce crédit individuel pourra concerner des biens et services culturels à choisir parmi un ensemble d'offres : places de cinéma, concert, théâtre, billets d'entrée pour les musées, achat de livres ou de matériel beaux-arts...

Comment utiliser le pass culture ?

> il est indispensable d'**avoir activé le compte EDUCONNECT** à partir des identifiants fournis par l'établissement scolaire. *Dans le cas contraire, il est important de le signaler au professeur principal.*

> il est ensuite possible **d'accéder à l'application Pass Culture :**

- sur tablette ou smartphone, en téléchargeant l'application gratuitement,
- sur ordinateur : <https://passculture.app/accueil>

Bonne découverte !



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Dès **15 ans** profite
du **pass**, l'appli
de toutes tes envies
de livres, d'opéra,
de concerts,
d'expos, de musées,
de festivals, de cours
de musique, de danse,
de théâtre, de cinéma...
de **culture**.

pass
Culture 



Bénéficie de **20 €** à 15 ans, de **30 €** à 16 ans, de **30 €** à 17 ans
et de **300 €** à 18 ans directement crédités sur l'application.

Disponible en France métropolitaine et en Outre-mer. Plus d'informations sur pass.culture.fr